

----- Message transféré -----

Sujet :[INTERNET] projet d'arrêté portant ouverture et clôture de la chasse pour la campagne 2024-2025 dans le département de la Sarthe

Date :Fri, 12 Apr 2024 08:35:22 +0000 (UTC)

De :Norbert MOSSON

Pour :pref-utilite-publique@sarthe.gouv.fr <pref-utilite-publique@sarthe.gouv.fr>

Monsieur le Préfet,

La Direction Départementale des Territoires de la Sarthe a publié un projet d'arrêté relatif à l'ouverture et à la clôture de la chasse pour la campagne 2024-2025. Je souhaite m'y opposer en déposant un AVIS DEFAVORABLE en ce qu'il prévoit une période complémentaire de vénerie sous terre du blaireau du 1er juillet au 14 septembre 2024, s'additionnant à la période complémentaire déjà accordée aux chasseurs du 8 juin au 30 juin 2024 dans l'arrêté 2023.

Juste sur 2023, je compte 43 jurisprudence contre les différent arrêté illégaux des préfetures de France sur ce sujet vénerie sous terre du blaireau.

ça suffit ! Il y a une législation, l'administration française **DOIT** l'appliquer aussi. Je ne supporte plus que mes impôts servent à engorger les tribunaux par la main mise des fédérations de chasse sur l'administration.

J'en ai marre de voir chaque département y aller de son projet illégal de période complémentaire et engorger ainsi les services de fonction publique et de justice ! Ne pensez-vous pas qu'il y a d'autres priorités à traiter que de massacrer les blaireaux juste pour le plaisir ?

Norbert MOSSON

Un citoyen français responsable.